

Reconstruction à neuf du poste 90kV / 20-15 kV en technique PIM (Poste Intérieur Modulaire) sur le site EDF de Lucciana

ANNEXE 2

Plan de situation

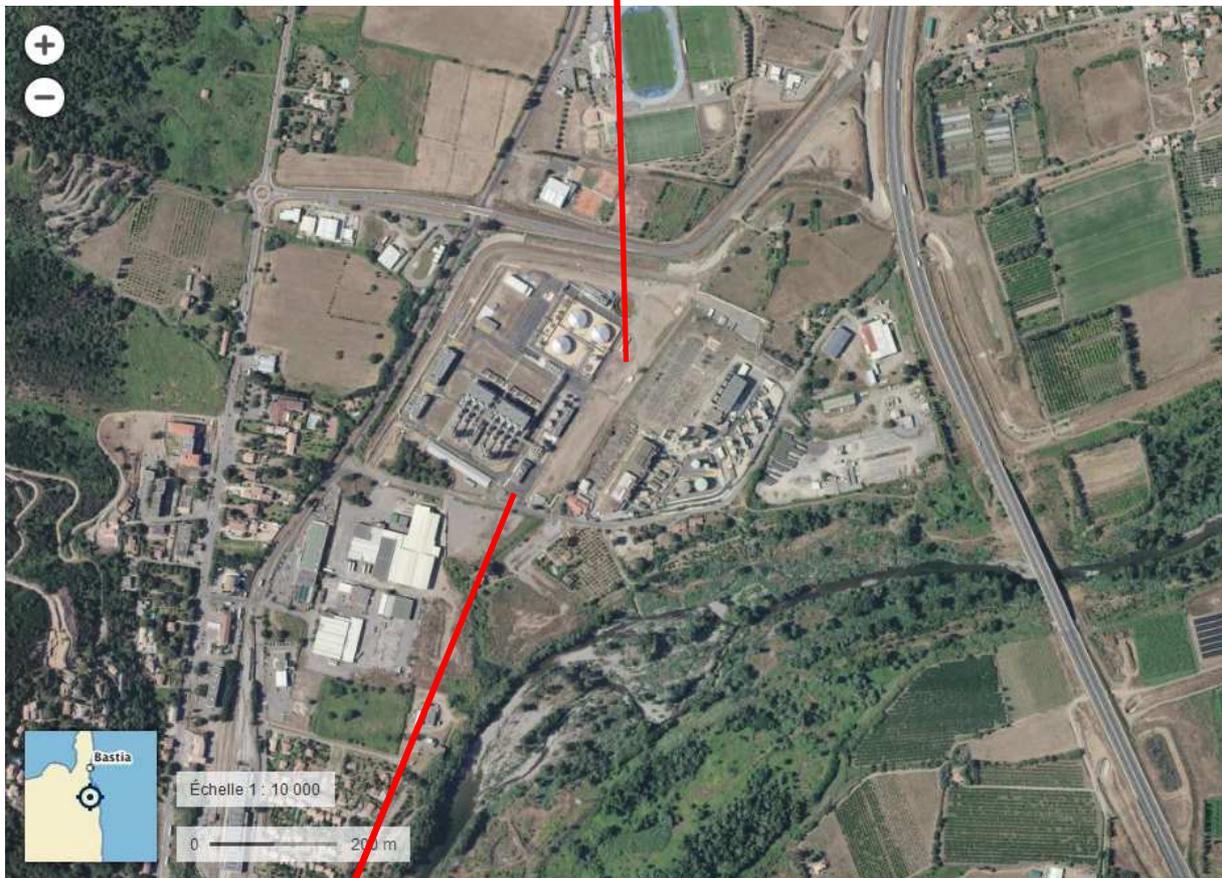


CERFA CAS PAR CAS – Code de l'environnement

Reconstruction à neuf du poste 90kV / 20-15 kV en technique PIM (Poste Intérieur Modulaire) sur le site EDF de Lucciana

ANNEXE 3

Zone d'implantation



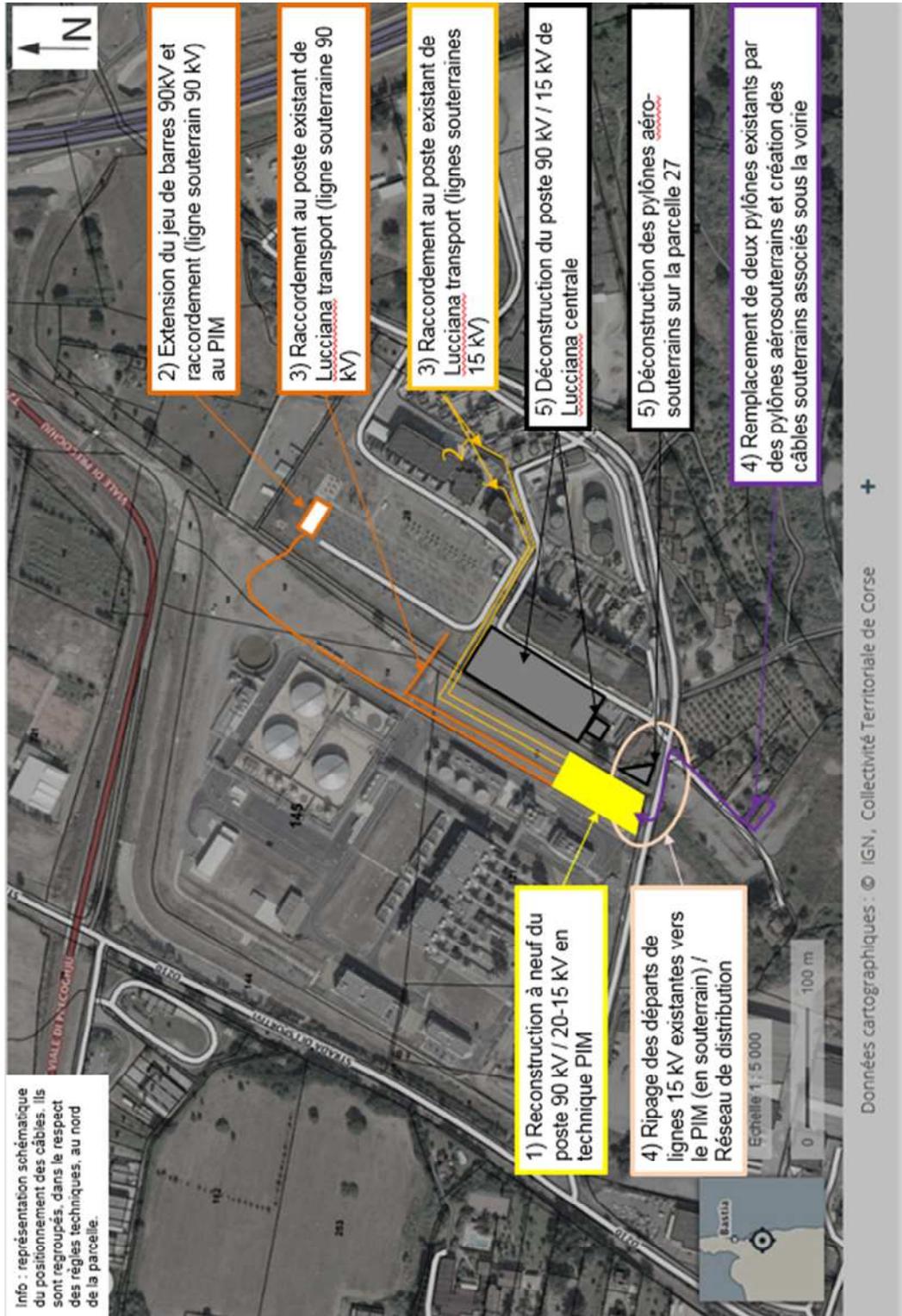
Données cartographiques : © IGN, Collectivité Territoriale de Corse



Reconstruction à neuf du poste 90kV / 20-15 kV en technique PIM (Poste Intérieur Modulaire) sur le site EDF de Lucciana

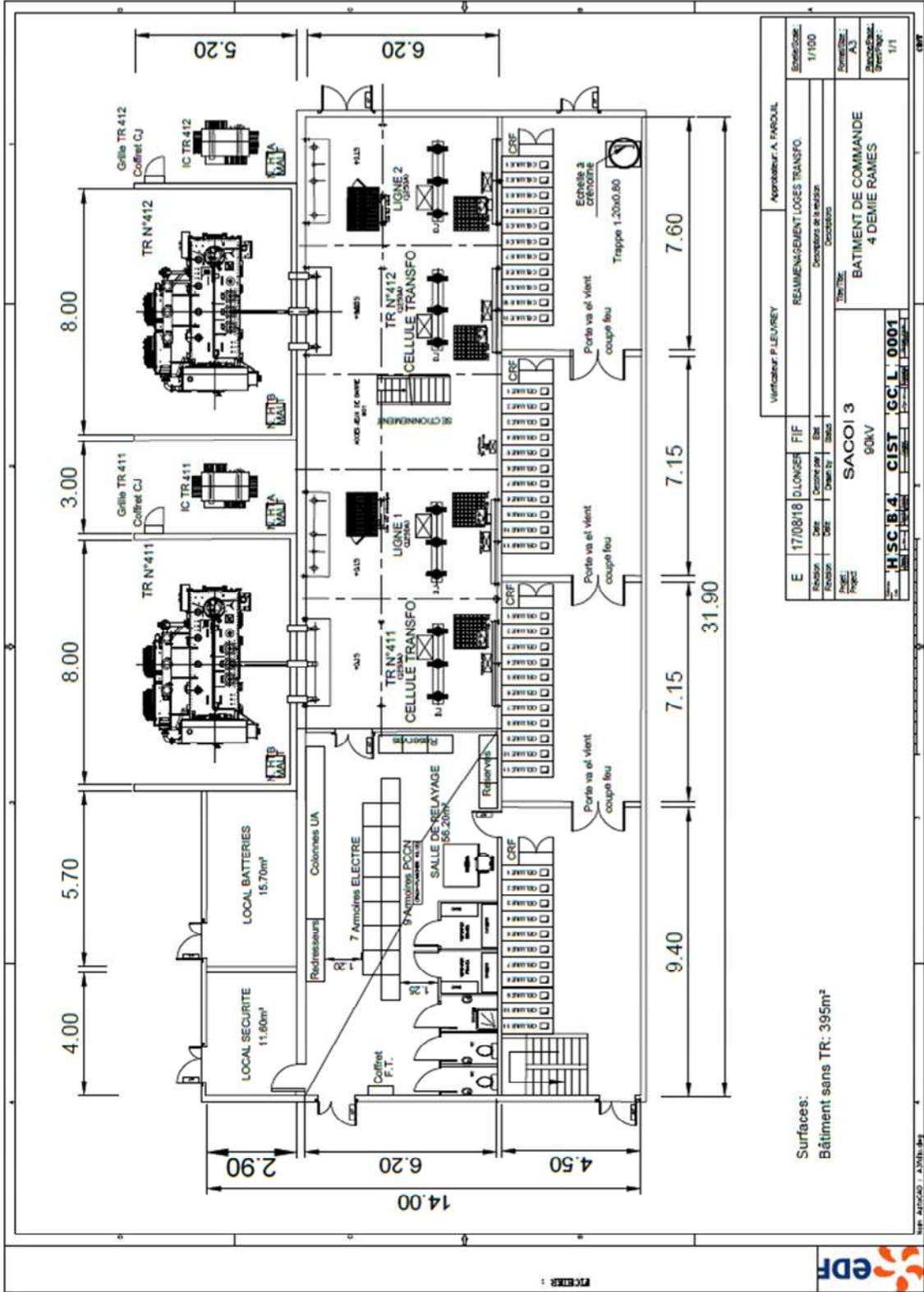
ANNEXE 4-1

Plan simplifié



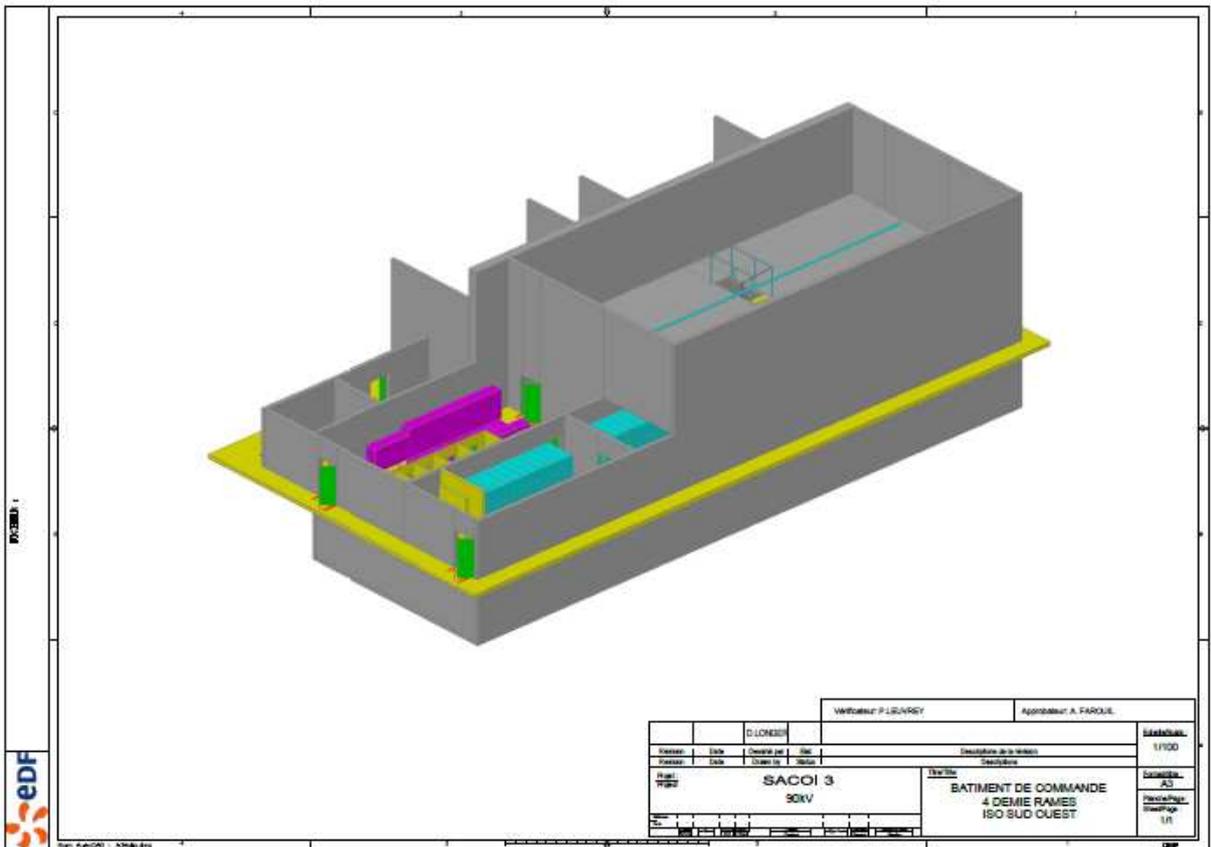
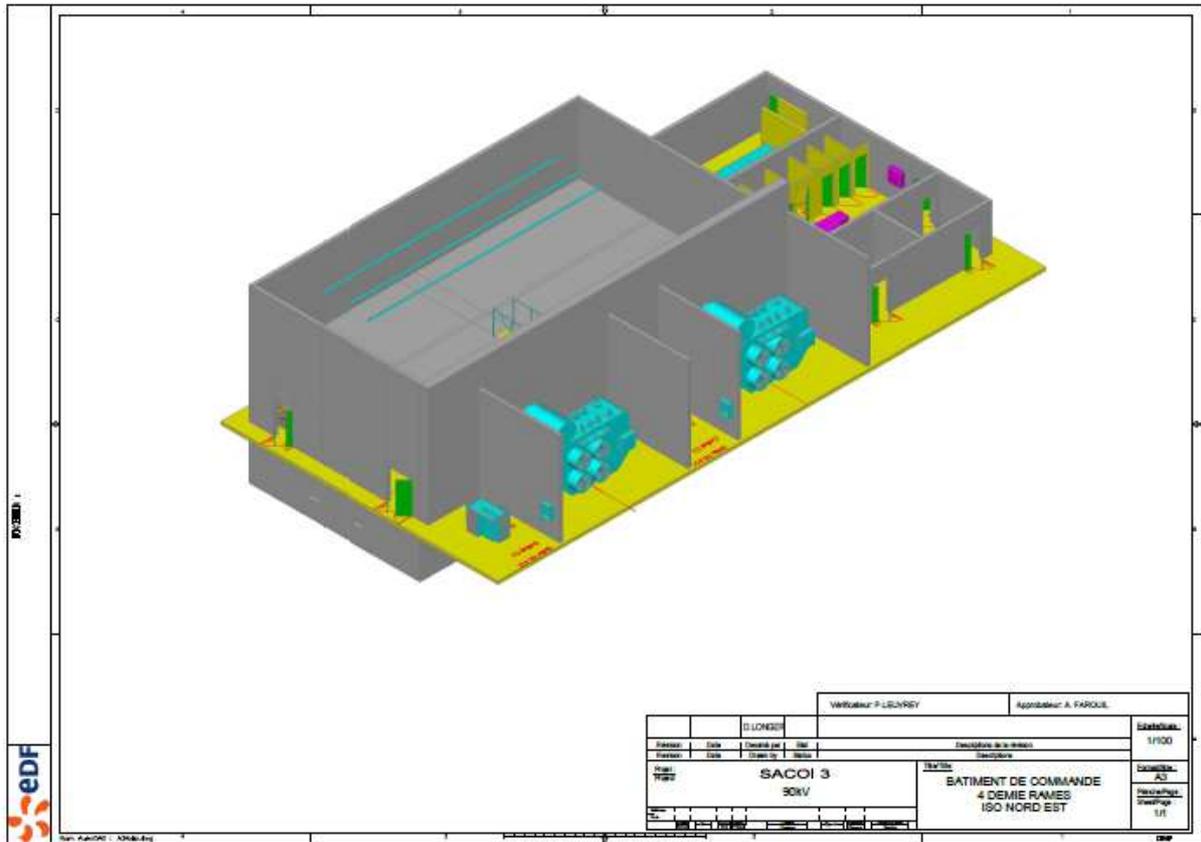


Reconstruction à neuf du poste 90kV / 20-15 kV en technique PIM (Poste Intérieur Modulaire) sur le site EDF de Lucciana

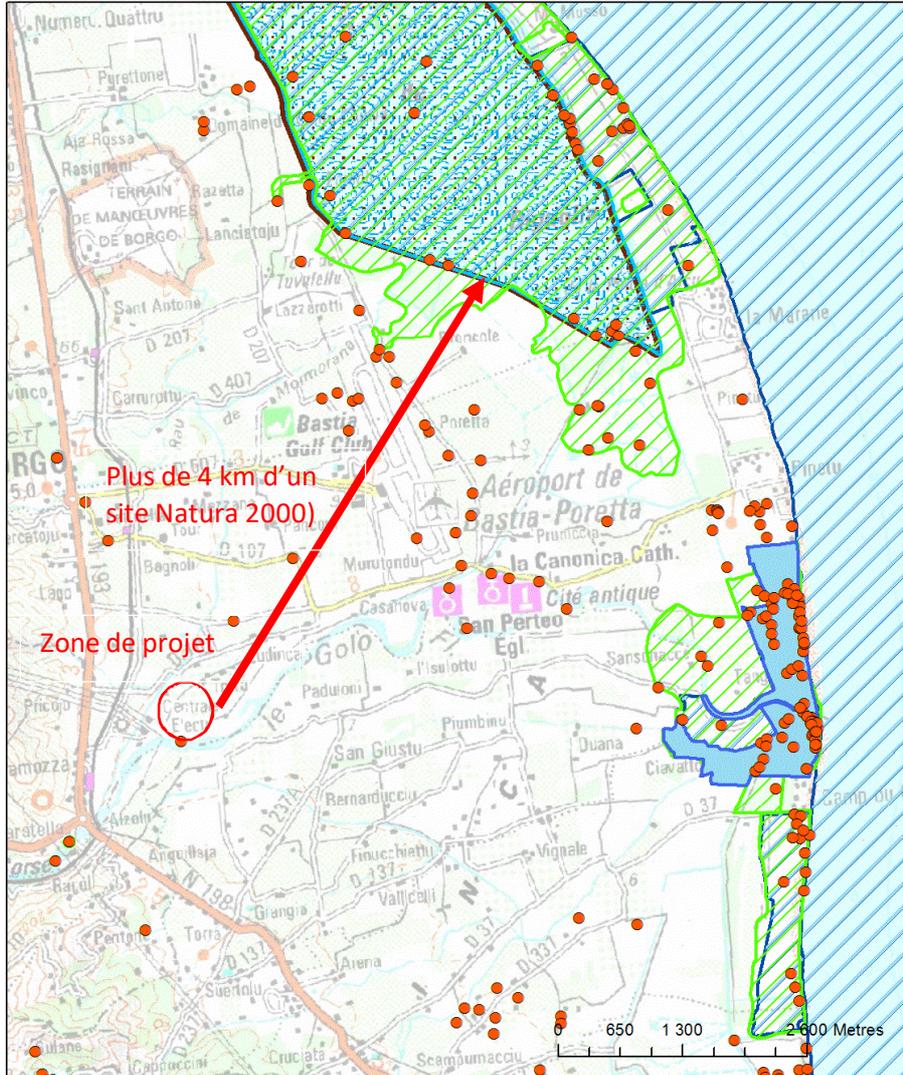


CERFA CAS PAR CAS – Code de l'environnement

Reconstruction à neuf du poste 90kV / 20-15 kV en technique PIM (Poste Intérieur Modulaire) sur le site EDF de Lucciana



## Inventaire & protection



1:50 000

Text

Commentaires :

- Stations ponctuelles
- N\_ENP\_APB\_S\_020
- Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I
- H\_ENP\_RNC\_S\_020
- Zones RAMSAR
- Directive Habitat (SIC et ZSC)
- Directive Oiseaux (ZPS)

Reconstruction à neuf du poste 90kV / 20-15 kV en technique PIM (Poste Intérieur Modulaire) sur le site EDF de Lucciana

ANNEXE 7 – Note relative au contexte ICPE sur la zone industrielle EDF

Le site industriel EDF de Lucciana est composé de deux installations déclarées ICPE :

- Lucciana A : arrêté 2008-283-1 du 9 octobre 2008 (et les arrêtés complémentaires) autorisant la poursuite de l'exploitation du site de production d'électricité exploité par la société EDF-SEI au lieu-dit Casamozza sur la commune de Lucciana qui inclut à ce jour les parcelles cadastrales BE26, BE28, BE29 et BE30 ;
- Lucciana B : arrêté 2013-178-0005 du 27 juin 2013 autorisant la société EDF-Production Électrique Insulaire SAS à exploiter une centrale électrique fonctionnant au fioul domestique, puis au gaz naturel en mode « dual fioul », sur le territoire de la commune de Lucciana, lieux-dits Morticcio et Suale qui inclut à ce jour les parcelles cadastrales BE141, BE143, BE121, BE120, BE145, BE147, BE149 et BE33, BE138 et BE116.

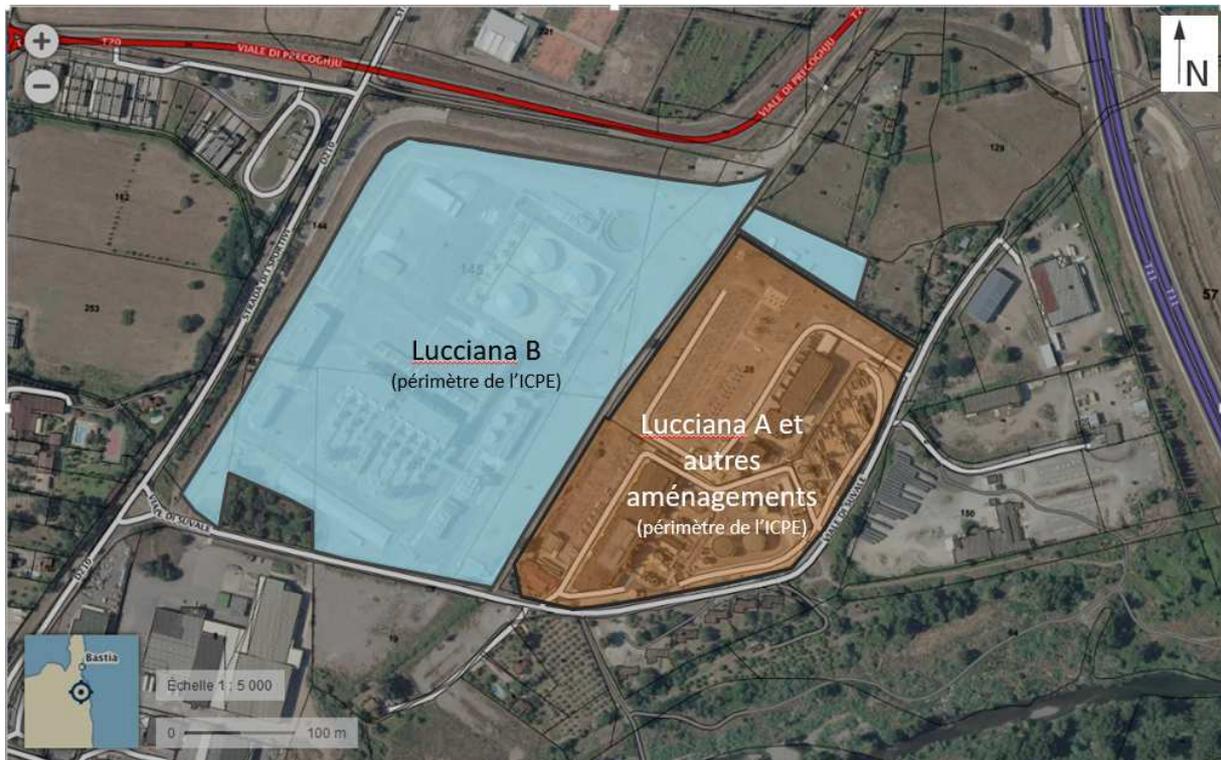


Figure 1 - Périmètres ICPE

Reconstruction à neuf du poste 90kV / 20-15 kV en technique PIM (Poste Intérieur Modulaire) sur le site EDF de Lucciana

Le projet objet du présent CERFA :

- Ne vise pas de rubrique ICPE ;
- Est localisé dans des parcelles incluses dans les périmètres ICPE évoqués ci-avant :
  - o Création du PIM sur la parcelle cadastrale 120 : parcelle à ce jour dans le périmètre de l’ICPE Lucciana B ;
  - o Raccordement au réseau existant (lignes souterraines) : certaines parties des lignes souterraines passent sous des parcelles classées ICPE (Lucciana A ou B) ;
  - o Extension du jeu de barres 90 kV : dans périmètre ICPE de Lucciana A
  - o Remplacement de deux pylônes existants par des pylônes aérosouterrains et création des câbles souterrains associés sous la voirie : hors périmètres ICPE
  - o Déconstruction des installations remplacées :
    - Postes HTA/HTB et lignes associées : dans périmètre ICPE de Lucciana A
    - Pylônes aérosouterrains (parcelle 27) : hors périmètres ICPE.

Un déclassement des parcelles du périmètre ICPE va être sollicité :

- Pour la parcelle 120 d’implantation du PIM par modification de l’arrêté de Lucciana B d’où la demande de CERFA cas par cas (le projet n’étant pas intégré au site de Lucciana B). Le déclassement visera l’ensemble de la parcelle même si le PIM n’en occupe qu’une partie
- Pour la partie de la parcelle 26 sur laquelle va être déconstruit le poste HTA/HTB par modification de l’arrêté de Lucciana A.
- Pour la partie de la parcelle 28 concerné par le poste de transport 90 kV (équipement hors rubrique ICPE) et au niveau duquel va être construit aussi l’extension du jeu de barre, par modification de l’arrêté de Lucciana A.

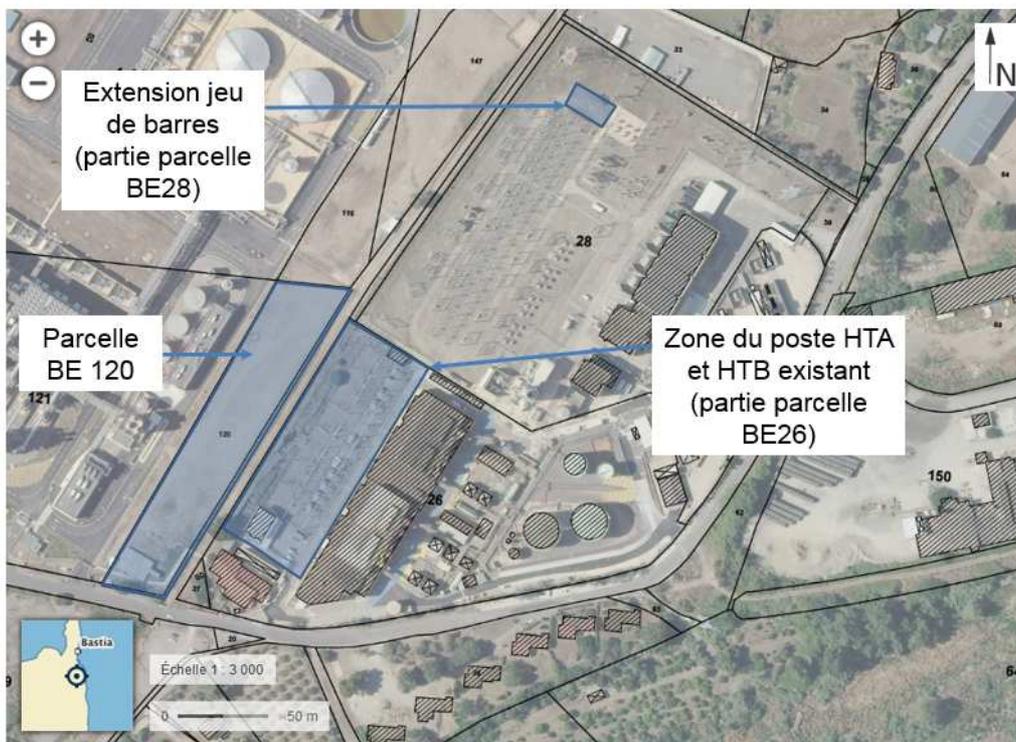


Figure 2 - Parcelles à déclasser et modification à gérer par des porteurs à connaissances au niveau des sites ICPE existants